

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 8-12 juin 2009**

## **RAPPORTS D'ÉVALUATION**

**Point 7 de l'ordre du  
jour**

*Pour examen*



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.A/2009/7-C/Add.1**

11 mai 2009

ORIGINAL: ANGLAIS

## **RÉPONSE DE LA DIRECTION AU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'IPSR LIBÉRIA 10454.0**

**Assistance alimentaire au Libéria dans le cadre  
des activités de secours et de redressement au  
lendemain du conflit**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice, OEDAM\*: Mme R. Hansen tél.: 066513-2008

Fonctionnaire principal chargé de la M. K. Owusu-Tieku tél.: 066513-3018  
gestion des résultats, OEDAM:

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle



---

## INTRODUCTION

1. Le Secrétariat accueille avec satisfaction les recommandations de l'évaluation et les observations relevant que le PAM a bien progressé dans la mise en oeuvre de l'IPSR Libéria 10454.0 "Assistance alimentaire au Libéria dans le cadre des activités de secours et de redressement au lendemain du conflit" visant à contribuer au rétablissement des moyens d'existence après un conflit.
2. Le Secrétariat reconnaît qu'il importe d'améliorer l'efficacité des interventions visant à rétablir les moyens d'existence, et il s'emploiera à résoudre les difficultés mentionnées dans le rapport.
3. Les réponses du Secrétariat aux diverses recommandations figurent dans le tableau ci-après.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS ET DE LA SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION DU PAM  
AU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'IPSR LIBÉRIA 10454.0**

	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<b>Principes clés pour le futur</b>			
1. Les opérations au Libéria doivent tenir compte de la complexité du contexte opérationnel et du manque de capacité d'exécution. Par conséquent, les futures opérations devraient cibler des zones géographiques moins étendues et prévoir moins d'activités. Elles devraient aussi se concentrer davantage sur les questions touchant la transition et les stratégies de retrait des activités.	Bureau de pays	Recommandation acceptée. La nouvelle intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) prévue de septembre 2009 à août 2011 prend en compte ces recommandations. L'IPSR 10454.0 actuelle cible l'ensemble des 15 comtés avec 12 activités; la nouvelle IPSR couvrira 7 comtés et comportera 8 activités. Le ciblage reflète les résultats des enquêtes détaillées sur la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition effectuées en 2008. La nouvelle IPSR met l'accent sur le renforcement des capacités des ministères de la santé et de l'éducation, dans le cadre de la stratégie de transfert des responsabilités au gouvernement.	septembre 2009
2. Les prochaines opérations devraient s'attaquer plus directement à certaines des causes de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité au Libéria. Il pourrait s'avérer nécessaire d'en modifier la conception pour: <ul style="list-style-type: none"> <li>• combattre les causes de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans;</li> <li>• faire en sorte que des produits alimentaires soient disponibles pendant la période de soudure; et</li> <li>• lutter contre la faim à court terme chez les écoliers;</li> <li>• garantir un accès aux zones les plus reculées qui sont, selon toute vraisemblance, les plus touchées par l'insécurité alimentaire et les plus vulnérables.</li> </ul>	Bureau de pays	Recommandation acceptée. La nouvelle IPSR privilégie les activités relatives à la santé maternelle et infantile pour lutter contre la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans et prévoit la distribution de rations familiales pendant la période de soudure dans les comtés touchés par une forte insécurité alimentaire. Le PAM travaille avec le Ministère de l'éducation à l'amélioration du programme de repas scolaires afin de lutter contre la faim à court terme.  Concernant l'accès aux zones reculées, le bureau de pays est très gêné par le mauvais état des infrastructures et le manque de véhicules adaptés. Le bureau de pays travaille avec ses partenaires des Nations Unies à la solution de ce problème.	septembre 2009  en cours
3. Au niveau des comtés, les activités mises en oeuvre par le PAM pour renforcer la capacité des ministères techniques de suivre et gérer l'utilisation des produits alimentaires ont été particulièrement réussies. Le PAM devrait continuer à donner la priorité à ce type d'activité et encourager ses homologues gouvernementaux à appliquer leurs nouvelles compétences dans d'autres domaines, le cas échéant.	Bureau de pays	Recommandation acceptée. Comme indiqué plus haut, le renforcement des capacités sera l'un des principaux axes de la nouvelle IPSR.	en cours



**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS ET DE LA SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION DU PAM  
AU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'IPSR LIBÉRIA 10454.0**

	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<b>Recommandations</b>			
<b>Siège et bureaux régionaux</b>			
4. Il est recommandé que le Service de la conception des programmes (OMXD) étoffe les directives relatives aux IPSR afin de déterminer les différents types de transition et les indicateurs qui permettront de décider du calendrier et du désengagement des activités pendant les périodes de transition.	OMXD	Recommandation acceptée. Des directives seront élaborées.	31 décembre 2009
5. Il est recommandé qu'OMXD révise les instructions relatives à l'alimentation scolaire et fournisse davantage d'indications sur la sélection des objectifs et indicateurs appropriés à ce type d'activité, selon le contexte où elles sont mises en œuvre: situation d'urgence, transition ou développement. Les directives devraient traiter spécifiquement la question de la conception et de l'exécution des programmes d'alimentation scolaire dans les contextes de transition.	OMXD	Recommandation acceptée. Des directives seront élaborées.	31 décembre 2009
6. Il est recommandé que le PAM révise ses procédures financières pour faire en sorte que les produits transférés d'une opération à une autre soient assortis des financements adéquats pour couvrir les autres coûts opérationnels directs, le transport terrestre, l'entreposage et la manutention et les coûts d'appui directs. Dans certains cas, il pourrait s'avérer nécessaire de modifier l'arrangement actuel en vertu duquel les liquidités sont toujours liées aux produits.	Service de la programmation (OMXP)	OMXP estime que la directive OD2007/003 fournit des instructions adéquates sur les procédures relatives à la clôture des projets et indique aux responsables de projet la marche à suivre pour clôturer un projet en temps voulu.  La directive OD2007/003: i) définit les procédures relatives à la clôture opérationnelle et financière et aux transferts de ressources; ii) présente le calendrier de clôture d'un projet en précisant les mesures à prendre et leurs implications pour le bureau de pays; iii) identifie les types de ressources susceptibles d'être transférées: produits alimentaires non distribués et solde des liquidités correspondantes et autres reliquats de liquidités; et iv) fournit des instructions détaillées sur la façon de procéder.	en cours



**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS ET DE LA SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION DU PAM  
AU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'IPSR LIBÉRIA 10454.0**

	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<b>Bureau de pays</b>			
7. Il est recommandé que le bureau de pays s'efforce de simplifier et de recentrer les futures opérations afin de mieux les adapter aux contraintes opérationnelles et aux capacités de gestion et d'exécution du PAM et de ses partenaires. Concernant la conception des opérations, les objectifs doivent être clairs, les activités moins nombreuses et les indicateurs bien adaptés afin que le PAM et ses partenaires puissent plus facilement collecter et regrouper les données relatives aux effets directs et mesurer les progrès accomplis en termes de réalisation des objectifs.	Bureau de pays	Recommandation acceptée. Dans la nouvelle IPSR, le ciblage a été amélioré, le nombre des activités réduit et les indicateurs simplifiés pour faciliter la collecte et l'analyse des données.	juin 2009
8. Il est recommandé que le bureau de pays renforce sensiblement sa capacité de suivi et d'évaluation des programmes afin que le PAM puisse mesurer plus aisément les progrès accomplis en termes de réalisation des objectifs et des effets directs attendus.	Bureau de pays	Recommandation acceptée. Dans la nouvelle IPSR, le cadre logique a été simplifié et un système de gestion axé sur les résultats est mis en place. Un spécialiste du suivi et évaluation a été recruté.	juin 2009
9. Il est recommandé que le bureau de pays envisage de centrer ses interventions nutritionnelles sur les causes de la malnutrition chronique et non plus sur la malnutrition aiguë. Il devrait étudier la possibilité de mettre en oeuvre un programme de santé maternelle et infantile élargi prévoyant la distribution d'aliments composés à toutes les femmes enceintes et allaitantes pendant une période maximum de six mois et à tous les enfants âgés de 6 à 24 mois; ce programme devrait être exécuté dans une zone bien définie affichant des taux de malnutrition chronique élevés. Une telle intervention n'est cependant envisageable que si les structures sanitaires ont la capacité d'ajouter la gestion de l'assistance alimentaire à leurs autres responsabilités.	Bureau de pays	Recommandation acceptée. La nouvelle IPSR met l'accent sur la malnutrition chronique avec un programme de santé maternelle et infantile élargi ciblant les comtés où le taux de malnutrition chronique est supérieur à 40 pour cent. Les femmes recevront une ration d'aliments composés pendant la grossesse et pendant six mois après l'accouchement; les bébés âgés de 6 à 24 mois recevront une ration. Ce programme sera conduit en collaboration avec le Ministère de la santé et en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui concentrent leur action sur le renforcement des capacités du ministère.	septembre 2009



---

## **LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT**

IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
OEDAM	Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMXD	Service de la conception des programmes
OMXP	Service de la programmation
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance